

Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal

Du 07 Mars 2024

Présents : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Françoise Cavanne, Guy Bellaton, Yves Provent, Roelof Verhage, Serge Gomes, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghem, Serge Bailly, Monique Busnel, Sandra Voisin.

Absents : Mélanie Jacquin, Nicolas Barrier, Charlotte Supernak.

Pouvoirs : Mélanie Jacquin donne pouvoir à Serge Gomes, Nicolas Barrier à Yves Provent, Charlotte Supernak à Nathalie Verdeghem

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Lucette Bourgeois

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 12 décembre 2023 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'**unanimité**.

Observation de Serge Gomes le CR était particulièrement complet.

Délibérations :

Délibération N°20240703 - 001 : Reconduction de l'organisation des rythmes scolaires à l'école de Douvres - Rentrée 2024.

Suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 du Ministre de l'Education Nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, l'inspectrice d'académie sollicite à nouveau les communes pour se positionner sur la reconduction de l'organisation du temps scolaire actuel ou la modification de cette organisation, puisque la rentrée 2024 marque l'échéance de validité des rythmes scolaires qui avait été arrêtée en 2018 puis en 2021, pour une durée de 3 années. En date du 16/02/24, le conseil d'école s'est réuni et a choisi de reconduire l'organisation des rythmes scolaires actuels à savoir, sur 4 jours.

A l'UNANIMITE le CM **PROPOSE** à Madame la Directrice Académique de l'Education Nationale la reconduction du rythme scolaire actuel sur 4 jours **pour la période 2024-2027**, comme ci-dessous :

- Lundi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30 - Mardi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30

- Jeudi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30 - Vendredi : 8h30-11h45 / 13h45-16h30

Délibération N°20240703-002 : Liste des Marchés Publics/ travaux conclus en 2023 et modification des seuils de passation des Marchés Publics au 1^{er} janvier 2024.

Conformément au Code des Marchés Publics et notamment son article 133, le pouvoir adjudicateur doit publier, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année, la liste des Marchés Publics conclus l'année précédente. La Commission Européenne vient de communiquer aux états membres (révision tous les deux ans) les nouveaux seuils qui seront applicables aux Marchés Publics à compter du **01/01/2024**.

Les Marchés Publics de **travaux** s'élèvent à **5 538 000 € HT** au lieu de **5 382 000 € HT**. Le seuil sans publicité est à 100 K€. Les Marchés Publics de **services et de fournitures**, s'élèvent à **221 000 € HT** au lieu de **215 000€ HT**. Le seuil sans publicité est de 40 K€.

A l'UNANIMITE le CM **VALIDE** les nouveaux seuils de procédure et de publicité au 1^{er} janvier 2024 s'élevant à **5 538 000 € HT** pour les Marchés Publics et à **221 000 € HT** pour les Marchés de services et de fournitures, ainsi que la liste des travaux conclus en 2023 et **PREND ACTE** du seuil en dessous duquel les candidats à un Marché Public sont dispensés de publicité et autres formalités administratives, à savoir : **100 000 €HT**.

Serge Gomes : Il s'agit là d'une délibération purement réglementaire mais j'en profite pour évoquer le fait que même si nous ne sommes pas soumis dans les grandes lignes à des obligations de concertation sur ces marchés, il serait intéressant que nous puissions y travailler en commission d'appel d'offres (CAO).

Christian Limousin : Comme par le passé, je ne valide que ce qui se situe en dessous de 20 K€, au-dessus on passe par une procédure adaptée donc une délibération et éventuellement une CAO.

Délibération N°20240703 - 003 : Projet de modification du périmètre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) basse vallée de l'Ain dans le cadre de la consultation officielle.

Le projet consiste à modifier le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) basse vallée de l'Ain (40 communes / 602 km²) pour le faire coïncider à celui du Syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents, le SR3A (142 communes / 1700 km²). Ce projet de modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain est né d'une volonté politique forte de disposer d'une échelle de travail commune entre le SR3A et la Commission Locale

de l'Eau (CLE) afin d'avoir une vision plus globale du milieu concerné et de ses problématiques environnementales et socio-économiques.

Validé par les élus du SR3A en comité syndical le 12 décembre 2023 et par les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de la basse vallée de l'Ain le 27 novembre 2023, ce projet constitue ainsi une ambition forte pour le territoire. Cette étape préliminaire de modification du périmètre n'est qu'un préalable à l'élaboration du futur SAGE Ain aval et affluents, que l'ensemble des acteurs seront amenés à bâtir par la suite.

A l'UNANIMITE le CM APPROUVE la modification du périmètre du SAGE basse vallée de l'Ain intégrant pour totalité ou pour partie le territoire communal et **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Serge Gomes : *J'avoue avoir relus à 2 reprises cette délibération et le dossier joint : l'enjeu principal avancé : la gouvernance. Pour moi l'enjeu se trouve ailleurs notamment dans une vision élargie et globale du bassin, mais la gouvernance semble bien plus compliquée quand on ouvre le périmètre et qu'on fait entrer d'autres interlocuteurs ...nous verrons mais je reste dubitatif. Cependant restons optimistes et gageons que tous les élus du futur SAGE auront comme seule ambition partagée la préservation de nos ressources en eau.*

Christian Limousin : Effectivement l'agrandissement du périmètre peut poser interrogation sur le fonctionnement de cette entité. Gageons que c'est pour avoir une vision globale des travaux à engager et restons positifs...

Roelof Verhage : le traitement de l'eau de la rivière sur un périmètre aussi grand est compliqué, en espérant qu'il ne coûte pas trop cher. Il faut être optimiste.

Délibération N°20240703-004 : Lancement de l'étude pour le remplacement de la chaudière fuel par un système géothermique et rénovation de 3 classes (PS-MS, CE2-CM1 et CM1-CM2)

Une pré-étude pour la mise en place d'un système géothermique en remplacement de la chaudière fuel de l'école et la salle des fêtes a été réalisée et rend possible le remplacement du système de chauffage. FCI a estimé la puissance thermique qu'il faudrait pour le dimensionnement de la pompe à chaleur : 46 KW et GEOTEC, d'après cette puissance, a déterminé qu'il faudrait 3 puits verticaux installés côté parking, derrière le bâtiment école/salle des fêtes. Ce remplacement engage des travaux de rénovation énergétique dans les 3 classes PS-MS, CE2-CM1 et CM1-CM2 ainsi que le remplacement des fenêtres, notamment dans les classes du haut. Propositions des bureaux d'étude :

Bureau d'études	Etude en € HT
DE FACTO	25 740,00 €
FCI	13 260,00 €
Total	39 000,00 €

Serge Gomes : *C'est un dossier à plusieurs étages si je peux dire, d'abord le premier que nous avons voté il y a quelques mois « étude faisabilité » dont on voit une partie du résultat aujourd'hui mais qui nous conduit, si on veut qu'elle soit utile à déclencher 2 nouvelles étapes le tout pour un total de plus de 50 000€ ! pour des études ça commence à coûter cher et bien entendu sans certitude que nous validions in fine les travaux nécessaires !* Ensuite, quand on lit ce que j'appellerai la pré étude on reprend les grands principes de la géothermie et explique le pourquoi des travaux qui sont obligatoires de rénovation énergétique. Sur le fond d'économie d'énergie je ne peux qu'être en accord mais cette pré étude ne nous dit rien sur la rentabilité de nos investissements (durée, rien non plus sur la maintenance et d'éventuelles nuisances, risques éventuels...). Comme je l'ai dit en commission, ces éléments sont nécessaires afin que nous puissions prendre une décision en toute objectivité ; je rappelle ici que vous avez avancé en commission un montant de travaux proche des 50 000€.

Yves Provent : si nous n'effectuons pas les travaux, ce sera moins de 50 000€.

Christian Limousin : Effectivement, si nous n'engageons pas les travaux, toute la partie maîtrise d'œuvre ne sera pas payée. Pour rappel, nous avons envisagé la chaudière à pellets mais nous y avons renoncé au vu des inconvénients que cela entraîne (stockage énorme chez Mme Chanel) et éventuellement une pompe à chaleur pour faire du refroidissement.

Françoise Cavanne : l'étude de sol est déterminante. Construction d'un gros bâtiment de stockage pour la chaudière à pellets.

Roelof Verhage : ce système assure le chauffage et le refroidissement.

Serge Gomes : Est-ce que le système servira pour le tènement Lamanne ? Enfin d'un point de vue technique pourrait-on dans un second temps, utiliser cette installation dans les locaux du tènement Lamanne /Perrier si le projet va au bout.

Christian Limousin : Non, la question a été posée à GEOTEC, il faudra faire de nouveaux forages sur le tènement lui-même.

PAR 13 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS le CM **ACCEPTE** de missionner DE FACTO et FCI pour la réalisation de l'Avant Projet Définitif du projet (APD) de rénovation thermique et l'installation d'un nouveau système de chauffage ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux pour un montant de **39 000 € HT**, **APPROUVE** les missions complémentaires de GEOTEC pour un montant de **4 400 € HT** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

A la réception de l'APD, des demandes de subvention seront recherchées auprès de nos partenaires (Etat, Région, Département, CCPA).

Délibération N°20240703-005 : Loi sur l'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables (loi APER)

Le contexte de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale. Après concertation avec leurs administrés, les communes doivent définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAENR), ainsi que de leurs ouvrages connexes,). Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR pour les énergies renouvelables (ENR) ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- La réunion publique le 19 décembre 2023, à 18h30 à la salle des fêtes a réuni une vingtaine de personnes ;
- le bilan de la concertation est synthétisé ci-après. Pour l'éolien : aucune parcelle, la zone de Douvres est soumise au survol aérien militaire et civil, solaire photovoltaïque sur bâtiment : les toitures du village et bâtiments communaux apparaissant en rouge sur la cartographie peuvent toutes être équipées. Un bâtiment agricole est repéré en entrée de village, solaire photovoltaïque au sol : pas de zone souhaitée car l'insertion paysagère semble difficilement acceptable. Pas de friches industrielles repérées.

Observation d'une personne : poser éventuellement des ombrières sur les parkings commerciaux des communes avoisinantes et sur nos parkings. Mme Françoise CAVANNE, adjointe à l'urbanisme, propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable sur les ZAENR.

Serge Gomes : Nous pensons que ce qui est proposé par Françoise CAVANNE ce soir est satisfaisant ; j'ajouterai juste que je suis très heureux que notre village se trouve dans un périmètre sécurisé « base aérienne » ça nous règle le problème de l'éolien et c'est tant mieux !

A L'UNANIMITE le CM **VALIDE** l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du village et bâtiments communaux qui peuvent être équipés, **VALIDE** le projet de géothermie : parcelle cadastrée B 1868 de surface 1999 m², géothermie pour le chauffage et le rafraîchissement de l'école et de la salle des fêtes : l'étude de sol nécessaire est en cours, et **CHARGE** le Maire ou son représentant de transmettre ces projets, au référent préfectoral, par la procédure demandée OSMOSE.

Liste des Demandes Préalables – Permis de Construire :

DP : M. PEBOSQ-LAHON Alexandre : pergola bioclimatique / Mme BACKMETIEFF Delphine : remplacement fenêtres / M. GOYATTON Laurent : agrandissement porte-fenêtre / Mme TENAND Jacqueline : rénovation toiture / M. ACHY Gilbert : pose portail et muret / M. GAUTHIER Gérard : panneaux photovoltaïques / M. DAMEVIN Jean-Pierre : panneaux solaires

PC : M. BOUCHIDA Rédouane : maison individuelle / MULLER CONSEILS IMMOBILIERS : transformation dépendances en habitation / M. NIVIERE Jean-François : PC modificatif

Convention : CAUE : Convention de mission d'accompagnement au repérage du patrimoine du centre-bourg de Douvres.

Informations générales :

- 23/03/2024 : Nettoyage des berges.
- Mise en place de pièges pour frelons asiatiques.
- Campagne de dératisation.
- Bar : Le fond de commerce a été racheté. Il semblerait que la propriétaire des murs les mette en vente. Que fait-on ?

Serge Gomes : acheter dans quel but ? Quel est le coût, la rentabilité ? Beaucoup de travaux à faire.

Christian Limousin : Pour que le local reste un bar. Le loyer du bar financerait les mensualités. Le taux d'intérêt à l'EPF est de 1.5%. On peut avoir des subventions sur la réhabilitation mais pas sur l'achat.

Françoise Cavanne : pour maîtriser le patrimoine, il faut conserver l'escalier et l'aspect du bâtiment sur la place. Tania assurait un vrai service : dépôt de pain, journaux, repas à midi....

Guy Bellaton : possibilité de faire un bistrot participatif en agrandissant la salle. Le nouveau propriétaire du fond pourrait être intéressé.

- Toit de l'église : Nous venons de recevoir le rapport de l'entreprise ARCHIREL que nous avons missionné en 2023 pour faire un diagnostic de la toiture et du zingage : de nombreuses tuiles sont poreuses et le zingage présente des défauts. Il conseille leurs remplacements.
- Mise en place de la solution **CarteUP déjeuners** en remplacement des chèques déjeuners : Signature du contrat en date du 23/02/2024.

Serge Gomes : utilisation pas aussi souple que les chèques déjeuners. Cartes bloquées 25 jours.

- Rappel : les chiens doivent être tenus en laisse dans notre territoire. Leur propriétaire sont tenus de ramasser leurs déjections...
- Les particuliers qui souhaitent acheter un composteur, peuvent bénéficier d'une aide conséquente de la CCPA.

Tour de table des conseillers :

Guy Bellaton : les travaux du square avancent bien et se termineront dans un mois.

Serge Gomes : *notre première question ce soir concerne le panneau lumineux d'entrée du village. Après quelques semaines de fonctionnement ce qui peut incontestablement être dit ce soir c'est qu'on ne voit pas grand-chose excepté la limitation à 30 et Bonne année qui était lisible...pour le reste vos tentatives de diffusions d'autres informations n'ont pas trouvées la possibilité de lecture sauf à s'arrêter !*

Il n'y a pas si longtemps je vous avais alerté sur le dimensionnement du panneau...visiblement j'avais raison ! Que pensez-vous faire pour rendre utile cet investissement !

Christian Limousin : En roulant à 30 Km/h dans la zone il possible de lire les messages. A savoir, que sur ce panneau nous ne mettons que des messages courts et importants (manifestations, travaux voiries, ...) sur un ou deux messages maxi afin que l'on puisse les lire. D'autre part, ce n'est pas le seul moyen de communication : il y a « panneau pocket », il suffit de s'y abonner, le site de Douvres et sa page Facebook.

Serge Gomes : *Dans le prolongement de cette question, il y a quelques mois, nous avons également évoqué la nécessité d'embellir l'entrée du village et vous nous aviez répondu que c'était à l'étude et qu'une observation avait été faite avec plusieurs élus afin de proposer des choses. Depuis nous n'avons rien vu venir ! Quand est-il ?*

Christian Limousin : Il a fallu attendre l'implantation du panneau numérique. Nous venons de passer une partie de l'hiver et nous approchons du printemps et donc du fleurissement. L'année dernière, nous avons fait une butte de terre avec des plantations pour remplacer le bac. Toutes les idées pour embellir cette entrée sont les bienvenues...

Serge Gomes : *pourquoi ne pas faire travailler les élèves du LEP ou le CFA de Bourg-en-Bresse...*

Serge Gomes : *nous avons constaté depuis quelques jours des travaux de mise aux normes électriques de la maison « Perrier ». Il a été mentionné en mai 2023 qu'une réflexion était engagée afin d'en faire une M.A.M (maison d'assistantes maternelles) puis dans un second temps, vous aviez indiqué que cette maison serait utilisée au profit de l'association des jeunes Douvrois : orientation d'usage qui justifiait la mise aux normes. Depuis l'association a été dissoute alors, à quelle utilisation destinez-vous ces locaux ?*

Encore une fois, il nous semble précipité d'engager des investissements sans avoir préalablement défini un projet global pour la maison Perrier mais aussi le tènement Lamanne. On met un peu la charrue avant les bœufs mais une charrue qui coute chère !

En fonction de vos réponses, je vous rappelle que de fait, ces locaux deviendront un ERP de 5eme catégorie soumis aux différentes règles de sécurité et d'accessibilité. Merci de vos précisions sur le sujet.

Christian Limousin : La destination finale de ce local sera une salle de réunion supplémentaire pour les associations puisque l'association des jeunes s'est dissoute et que cet appartement ne présentait pas une surface suffisante pour une MAM (il y a de moins en moins d'Assistantes Maternelles à Douvres). Seul le rez de chaussée sera utilisé. Les travaux consistent à le mettre aux normes électriques et à le rendre compatible aux règles de sécurité et d'accessibilité. L'accès se fera par deux endroits (sortie de secours oblige) : une par l'entrée actuelle et une par la propriété Lamanne, d'ailleurs, nous avons profité des travaux du square pour un futur accès PMR.

Quant à mettre la charrue avant les bœufs, ce tènement a été acheté par l'EPF, quitte à les rembourser, il nous a semblé opportun d'utiliser cet espace...

Serge Gomes : En mai dernier nous vous interrogeons sur le déplacement de la zone de bennes à verre. A-t-on avancé sur ce point ?

Christian Limousin : C'est toujours d'actualité. Le projet est de les déplacer vers la sortie côté Ambronay. Reste à définir si on maintient ces mêmes bacs ou si on installe des bacs semi-enterrés. Il faudra tenir compte des infrastructures à mettre en place qui respectent les préconisations de la CCPA...

Serge Gomes : *accueil de loisirs bilan intermédiaire septembre 23/décembre 23.*

Les chiffres de fréquentation sur la période sont importants. Il aurait été intéressant d'avoir l'évolution de la fréquentation de la cantine par graphique par rapport aux années précédentes (comme pour les copains d'abord été) même si je sais bien que la gestion n'est pas la même pour la cantine.

En page 9 on peut lire : Actions à mettre en place : ♣ Recrutement de deux personnes, la première en octobre et la seconde le 22/01/2024. ♣ Comment justifie-t-on cette demande ? Qui dit recrutement dit compensation financière : a-t-on des éléments sur le montant qui nous sera demandé ?

Projet : aménagement et changement de cuisine, permettant de maintenir en température les aliments à 67°

Qu'entend-on par aménagement sachant que les travaux sont récents sur ce bâtiment ? Comment justifie-t-on là encore la nécessité de changement de cuisine et pour quel montant ? Nous trouvons assez surprenant que nous devions déjà « mettre la main à la poche des contribuables de Douvrois pour un projet que vous avez mis en œuvre il y a peine 2 ans ».

Quand on regarde les chiffres strictement et non en pourcentage, on s'aperçoit que l'usage de ces services de prise en charge reste globalement stable voir en augmentation lors des 2 dernières années mais demeure cependant pas très élevés (peut-être sont-ils la conséquence des nouveaux mode familiaux avec le télétravail et le temps partiel.) il serait intéressant de compléter cette étude.

On notera également favorablement ce projet d'inclusion avec l'ITEP d'Ambronay ; je pense que ce type de projet est important pour l'approche des différences.

Christian Limousin : Je laisserai Lionel Mougeot répondre à la première partie de votre longue intervention.

Lionel Mougeot : En effet dans la reprise de la compétence cantine, nous avons changé d'environnement.

Nous sommes dans l'obligation de respecter la réglementation en vigueur concernant le taux d'encadrement.

Ayant un projet éducatif territorial (PEDT) mutualisé avec Ambronay nous avons un allègement de taux d'encadrement qui est d'un animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans et un animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans. La CAF nous verse une indemnité d'environ de 11 000 €. Ce qui entraîne automatiquement du personnel en plus.

Christian Limousin : Je peux rajouter qu'avant l'accueil des enfants de 3 ans, l'effectif tournait entre 30 et 40 enfants à la cantine, depuis, ce chiffre est passé entre 70 et 80 enfants...

Pour l'embauche de deux personnes supplémentaires, Alfa3a doit mettre les moyens humains nécessaires pour le nombre d'enfants accueillis (taux d'encadrement) et est garant de leur sécurité. L'une de ces embauches est pour remplacer une personne en congé parentale. Il n'y aura pas de surcoût pour la commune.

Nous demanderons à ALFA3A, d'intégrer un graphique de fréquentation de la cantine au prochain COPIL.

Pour le renouvellement du matériel de la cuisine de la cantine, c'est une demande de l'association du Clos des P'tits loups et de son personnel, en fin 2022 ou début 2023, pour avoir un four avec des espaces assez haut entre les grilles pour réchauffer les bols de soupe notamment, ce que permet difficilement le four en place. Le personnel souhaitait également un lave-vaisselle style cuisine de la salle des fêtes et plus de possibilité de rangement de la vaisselle. Cela contribuera à l'amélioration du cadre de travail des personnels qui sont demandeurs...

Serge Bailly : nous avons un devis de 14 000€ pour les matériels à acheter. Nous sommes dans l'attente d'un second devis.

Serge Gomes : *Pouvez-vous nous faire un point d'étape sur l'avancement du dossier refonte PLU ? Il avait été précisé une nouvelle réunion publique en janvier/février ? Qu'en est-il ?*

Christian Limousin : Nous avons un peu de retard sur les objectifs. Les Orientations d'Aménagement Programmés (OAP) sont en partie définies, nous y avons prévu une OAP patrimoniale où nous serons aidés par le CAUE, objet de la convention signée. Actuellement nous sommes dans l'élaboration du règlement du PLU. Ces documents seront présentés lors de la réunion publique prévue à cet effet.

Serge Gomes : *En juin dernier vous avez organisé une réunion publique sur le projet de rénovation de la place de la Babillière pour définir les grands axes ; vous aviez également indiqué, à notre demande, que vous associerez en particulier mais pas seulement l'Association de préservation du patrimoine (ADMPPD) pour la seconde phase, à savoir le travail de précision de cette future requalification. Nous sommes en mars et à ce jour, aucune autre concertation n'a eu lieu. Pouvez vous confirmer ce soir votre souhait de concerter afin que ce projet puisse être coconstruit, amendé, modifié et non uniquement présenté quand tout sera décidé en comité restreint. Je pense que le sujet de requalification de la place est un sujet sensible qui mérite à minima des échanges et une adhésion la plus large possible.*

Christian Limousin : C'est toujours d'actualité, mais il faut laisser le temps au bureau d'étude d'élaborer son avant-projet afin d'avoir une base de débats pour l'avenir de cette place.

Petite remarque : je pensais ouvrir un courriel de l'association Douvres Mémoire et Patrimoine pour Demain (ADMPPD) et j'ai été surpris d'y trouver vos questions...

----- **La séance est levée à 22h** -----

Questions du public :

Bernard Huet : une voiture stationne sur le grand parking de l'école depuis 2 semaines. La gendarmerie dit qu'au bout de 8 jours, une voiture est considérée comme volée. Christian Limousin : Effectivement, vous m'avez alerté sur cette voiture : j'ai n'ai pas encore appelé notre référente gendarmerie.

Début de débat sur l'arrêt des cloches la nuit.